

2026 DAE 146 Conventions, avenants et subventions (426.000 euros) à 11 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'alimentation est au croisement des enjeux de santé publique, de transition écologique, de justice sociale et de développement économique. Transformer notre système alimentaire constitue un levier majeur pour répondre aux défis environnementaux, améliorer la santé des citoyens et garantir une juste rémunération des agriculteurs.

Une étude publiée en 2024¹ par le réseau des CIVAM, Solidarité Paysans, le Secours Catholique, et la Fédération Française des Diabétiques met en évidence les coûts considérables supportés par la collectivité du fait de notre système alimentaire actuel. Les maladies liées à l'alimentation et à l'exposition aux pesticides représentent un coût estimé à 12,3 milliards d'euros par an pour la France, auxquels s'ajoutent 3,4 milliards d'euros consacrés à la réparation des dégradations environnementales liées aux pesticides et aux intrants de synthèse. Rapportés à l'échelle parisienne, ces coûts sanitaires représentent près de 351 millions d'euros par an. Par ailleurs, près de neuf millions de personnes sont confrontées à une situation d'insécurité alimentaire en France et à Paris, 11 millions de repas sont distribués chaque année à travers l'aide alimentaire .

Face à ces constats, l'agriculture biologique, dont la Ville de Paris a fait l'un des piliers de son Plan Alimentation Durable 2022-2027, constitue une réponse particulièrement pertinente. En excluant le recours aux pesticides et engrais de synthèse ainsi qu'aux organismes génétiquement modifiés, elle contribue à préserver les sols, la qualité de l'eau, la biodiversité et le climat, tout en réduisant

¹ *L'injuste prix de notre alimentation – quels coûts pour la société et la planète ?* – Programme ensemble bien vivre, bien manger du Secours Catholique - Caritas France - septembre 2024.

l'exposition des consommateurs aux résidus de pesticides. Elle permet également de développer des modèles agricoles plus résilients, créateurs de valeur et de revenus pour les producteurs. Les attentes des citoyens en faveur d'une transition alimentaire demeurent fortes. Selon le Baromètre 2025 de l'Agence Bio, 63 % des Français déclarent être préoccupés par les effets de leur alimentation sur leur santé ; 74 % considèrent que les produits biologiques sont meilleurs pour la santé, notamment pour les enfants, et 80 % estiment que l'agriculture biologique joue un rôle essentiel dans la préservation des sols, des ressources en eau et de la biodiversité. Après trois années de recul sous l'effet de l'inflation, le marché français des produits biologiques a retrouvé une dynamique positive en 2025, avec une croissance de 3,6 % et un chiffre d'affaires de 12,6 milliards d'euros. Cette reprise ne doit toutefois pas masquer les fragilités persistantes de la filière. Les années de baisse de consommation ont déstabilisé l'ensemble de la chaîne de valeur, des exploitations agricoles aux commerces spécialisés, ralentissant les conversions vers l'agriculture biologique et fragilisant de nombreuses entreprises engagées. Malgré les signes de reprise, le prix demeure le principal frein à l'achat de produits biologiques selon l'Agence Bio.

À Paris, cette offre reste encore insuffisamment développée. La capitale compte près de 8 000 commerces alimentaires, mais seulement 446 commerces et restaurants proposent des produits d'alimentation durable, soit environ 5 % de l'offre commerciale alimentaire, ce qui témoigne d'une importante marge de progression. Dans ce contexte, le développement de ce type d'offre commerciale continue de constituer un levier stratégique essentiel de la transition alimentaire.

La Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement de commerces d'alimentation durable. L'appel à projets « Alimentation durable et solidaire » constitue l'un des principaux outils de cette politique. Il permet l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement à des structures de l'économie sociale et solidaire développant des commerces, restaurants ou activités de transformation favorisant la diffusion d'une alimentation biologique et durable, accessible au plus grand nombre, tout en contribuant à la structuration des filières agricoles et alimentaires de proximité. Depuis son lancement en 2021, la Ville a accompagné 137 projets, portés par 123 structures, permettant l'ouverture de 91 commerces, restaurants et ateliers de transformation, dont 73 sont toujours en activité. Les projets soutenus génèrent aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel estimé à 74 millions d'euros et bénéficient à environ 140 000 clientes et clients parisiens.

La sixième édition de l'appel à projets (AAP) « Alimentation durable et solidaire » a été lancée en janvier 2026. La présente délibération propose l'attribution de subventions, pour un montant total de 215.000 euros en fonctionnement et 198.000 euros en investissement, à 10 projets ayant candidaté à cet AAP, répartis en quatre catégories.

Les acteurs structurants de la distribution

Afin de favoriser l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation saine et durable, l'aide au développement d'acteurs économiques capables de structurer durablement les filières est prioritaire. Il s'agit notamment d'activités de grossistes, de plateformes logistiques, de commerces en réseau ou de toute autre forme de coopération entre acteurs permettant de mutualiser les achats, les

approvisionnements ou la distribution afin de réaliser des économies d'échelles. En atteignant une taille critique, ces structures peuvent proposer une alimentation biologique de qualité à des prix plus bas, tout en garantissant leur pérennité économique et une juste rémunération des producteurs. Ces acteurs sont ciblés prioritairement dans le cadre de cet appel à projets.

La SARL **Alternoo**, créée en 2011 à Rouen, est un grossiste bio agréé Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS). Elle regroupe les produits de 25 producteurs partenaires normands dont elle organise les approvisionnements, la planification des productions et la distribution. Ses principaux débouchés sont les magasins spécialisés, les épiceries indépendantes, la restauration commerciale et la restauration collective. En 2025, la structure réalise 49 % de son chiffre d'affaires à Paris, auprès de 20 magasins spécialisés (dont Biocoop, Miyam et plusieurs commerces indépendants), ainsi que sept restaurants et la Caisse des écoles du 20e arrondissement. À l'horizon 2028, Alternoo prévoit de réaliser deux millions d'euros de chiffre d'affaires à Paris. Pour accompagner cette montée en charge, elle prévoit de renforcer ses équipes avec la création de trois équivalents temps plein et d'exploiter une seconde plateforme logistique à proximité de Paris. Dans ce cadre, Alternoo sollicite une subvention de fonctionnement pour financer l'augmentation des charges d'exploitation pendant la phase de développement et limiter la tension de trésorerie qui en résulte.

Je vous propose d'attribuer à la SARL Alternoo une subvention de fonctionnement de 40.000 euros, et de m'autoriser à signer la convention, conforme dans ses dispositions essentielles au projet joint en annexe.

La SAS **Azade**, créée en 2011 et agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), est un grossiste de produits biologiques dont le siège social est situé dans les Hauts-de-France, mais qui réalise environ 60 % de son chiffre d'affaires à Paris. L'entreprise propose principalement des boissons et des produits d'épicerie sèche. Azade fournit une offre locale et bio avec des services de livraison rapide et de collecte de contenants consignés. Afin de faciliter le travail des producteurs et artisans locaux aux pratiques durables, l'entreprise a internalisé l'ensemble de la logistique, de la ramasse à la livraison, pour livrer au total un réseau dense de points de vente à Paris avec 80 épiceries et 120 établissements de type « cafés, hôtels, restaurants », y compris ceux qui ne commandent que de petits volumes. En 2025, la Ville de Paris a attribué à Azade une subvention d'investissement de 60.000 euros afin d'acquérir un véhicule léger électrique pour décarboner ses livraisons, un nouvel outil informatique de planification des commandes et des équipements de logistique (délibération numéro 2025 DAE 167). Le budget nécessaire à ce projet a finalement été revu à la hausse, la structure sollicite donc une nouvelle subvention d'investissement pour compléter le financement obtenu en 2025 et acquérir en plus des bornes de recharge électrique et trois véhicules électriques supplémentaires, nécessaires pour son développement parisien.

Je vous propose d'attribuer à la SAS Azade une subvention d'investissement de 60.000 euros, qui portera à 120.000 euros le financement de la Ville pour ce projet, soit 38 % des dépenses d'investissement, et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention signée en 2025, conforme dans ses dispositions essentielles au projet joint en annexe.

La SAS de l'économie sociale et solidaire **Proterre**, créée en 2025, fait partie du groupe SEGA qui comprend également les entreprises Pribon et Probon. A travers une activité de grossiste, plusieurs points de distribution et du e-commerce, le groupe est spécialisé dans la distribution de produits biologiques à Paris et en région parisienne (90 % de l'offre est certifiée biologique). En massifiant les flux logistiques, en optimisant les commandes et limitant la marge, la structure parvient à proposer une offre d'alimentation durable accessible avec en moyenne, en fonction des canaux de distribution, des tarifs de 10 % à 20 % moins élevés que ceux constatés dans d'autres enseignes spécialisées du marché. Installée en juillet 2025 sur un site logistique géré par la SOGARIS à Porte de Pantin, dans le 19e arrondissement de Paris, la SAS Proterre intègre trois activités du groupe : la vente en ligne de la marque Kelbongoo, la gestion de trois boutiques situées rue Borrégo (20e), rue Saint-Blaise (20e) et Avenue de Clichy (17e) et une partie des activités de grossiste à destination de magasins et de restaurants durables. Via ces activités, en 2025, l'entreprise a touché environ 16 000 clients parisiens en direct, une dizaine de magasins partenaires parisiens, une centaine de fournisseurs et distribué 200 tonnes de produits durables. D'ici 2028, l'objectif est d'atteindre 30 000 clients consommateurs, 30 magasins partenaires, 200 fournisseurs et 500 tonnes de produits distribués, en s'appuyant sur 20 ETP. En 2025, la Ville de Paris a octroyé une subvention d'investissement de 180.000 euros à la SAS Proterre pour son installation à Porte de Pantin et l'achat de plusieurs véhicules propres pour effectuer des livraisons à Paris. Un avenant à la convention de 2025 (DAE 167) est sollicité afin d'élargir le périmètre des dépenses éligibles dans le cadre de cette convention au financement de travaux et d'achat d'équipements nécessaires pour les trois boutiques sus-mentionnées. En 2026, Proterre sollicite également une subvention de fonctionnement afin de limiter la perte d'exploitation prévisionnelle liée au démarrage de ces nouvelles activités.

Je vous propose d'attribuer à la SAS Proterre une subvention de fonctionnement de 60.000 euros, et de m'autoriser à signer la convention et l'avenant conformes dans leurs dispositions essentielles aux projets joints en annexe.

Les commerces durables de proximité

La **SARL Vivres en Vrac**, agréée entreprise solidaire d'utilité sociale est une épicerie biologique, spécialisée dans le vrac, créée en 2021 et située au 94 rue Jeanne d'Arc dans le 13e arrondissement de Paris, dans un local de 67m², appartenant à Paris Habitat. En 2026, la structure comptabilise un total de 3 000 clients. Le modèle de vente en vrac implique un temps d'achat plus important et une organisation spécifique (apport de contenants, pesée des produits), qui peut constituer un frein pour une partie de la clientèle. Afin de répondre à cette contrainte, la structure souhaite développer un service de préparation de commande via un système de messagerie, permettant aux clients de transmettre leurs commandes en amont et à distance par message, puis de venir les récupérer lorsqu'elles sont prêtes. Les clients déposeront préalablement leurs contenants vides. La subvention de fonctionnement sollicitée permettra à la structure de financer le déploiement de ce nouveau service et de contribuer plus largement à l'atteinte de son équilibre économique.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros, et de m'autoriser à signer la convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet joint en annexe.

La restauration durable et solidaire

Selon l'Agence Bio, au niveau national, les produits biologiques dans la restauration commerciale ne représentent que 1,4 % des achats. Les projets de restauration commerciale présentés ci-dessous contribuent à accroître la part de produits biologiques dans le secteur de la restauration, ils présentent également un fort impact social en favorisant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi et/ou l'accès des publics les plus précaires à une alimentation durable grâce à une tarification solidaire.

La SAS **Bonne Table** est une entreprise d'insertion créée en 2023 possédant trois restaurants dans Paris. En juillet 2025, la structure a ouvert son troisième restaurant, "Bonne Table en Seine", situé au 154 voie Georges Pompidou à **Paris Centre**, dans un local de 80m² (et 150m² de terrasse) ressortissant du domaine public de la Ville de Paris. Ce nouveau point de vente propose une offre de type guinguette de 11h à minuit, d'avril à octobre. Le reste de l'année, une offre de restauration le midi est proposée sur place ou à emporter. La structure accompagne 22 salariés en insertion, répartis dans les trois restaurants, dont huit à "Bonne Table en Seine". La très grande majorité des approvisionnements est française et l'objectif de la structure est d'avoir 50 % de son offre issue d'une agriculture durable (produits biologiques, label rouge, MSC pêche durable). Dès la première année d'exploitation de "Bonne Table en Seine" en 2025, l'entreprise a dû faire face à des dysfonctionnements structurels liés au qui ont dégradé la rentabilité économique du restaurant. La subvention d'investissement demandée est dédiée au financement des travaux nécessaires à la remise en état du local, en complément de ceux réalisés par la Ville, et à l'achat d'un container installé au niveau de la terrasse afin de permettre à la structure de proposer une offre de restauration pendant la période où la cuisine du local est inexploitable.

Je vous propose d'attribuer à la SAS Bonne Table une subvention d'investissement de 26.000 euros, correspondant à 60 % des dépenses d'investissement, et de m'autoriser à signer la convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet joint en annexe.

L'association **Cop1 – Solidarités Étudiantes** organise une aide par et pour les étudiants. À Paris, l'association a ouvert en octobre 2024 la Copine, une cantine solidaire axée sur les besoins spécifiques des étudiants et jeunes de moins de 26 ans, située au 1 place Alice Guy dans le 14^e arrondissement au sein d'un local RIVP au pied d'une résidence étudiante. Cette cantine permet de pallier le manque d'offre de restauration étudiante accessible, notamment le soir où un seul CROUS est ouvert dans toute la ville. Depuis janvier 2025, la Copine est ouverte midi et soir du mardi au samedi, avec 80 places, et propose une formule unique végétarienne entrée-plat ou plat-dessert à 3 euros pour les étudiants et jeunes de moins de 26 ans, le reste du public bénéficie quant à lui d'un tarif à 10 euros. L'association a pour objectif d'augmenter progressivement la part de produits bio et locaux dans les achats alimentaires servant à la préparation des repas. La

cantine est aussi un lieu de distribution alimentaire, un point d'accès aux droits, un lieu de vie, de rencontre et de concerts. L'association COP1 sollicite une subvention en fonctionnement pour équilibrer son modèle de cantine à tarification solidaire. En 2026, la Copine a pour objectif de servir 21 000 repas dont 85 % à tarif réduit pour les étudiants et les jeunes de moins de 26 ans.

Je vous propose d'attribuer à l'association Cop1 – Solidarités Étudiantes une subvention de fonctionnement de 70.000 euros, et de m'autoriser à signer la convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet joint en annexe.

La **Cité de Refuge**, située dans le 13e arrondissement de Paris, est un bâtiment conçu en 1933 par Le Corbusier pour la **Fondation de l'Armée du Salut (FADS)**, qui en est toujours propriétaire. La Fondation y gère un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de 297 places. Le site dispose d'une cantine comprenant un espace de restauration de 250 m² et une cuisine de 200 m². Actuellement réservée aux personnes hébergées au sein du centre, elle accueille une centaine de convives par service, pour une capacité totale de 145 places. Pour l'exploitation de la cantine, la FADS s'appuie sur un partenariat avec l'entreprise d'insertion Food Sweet Food, avec une production culinaire assurée par une brigade composée de cuisiniers réfugiés. Labellisée Écortable niveau 2, la cantine propose une offre intégrant plus de 30 % de denrées durables. La FADS souhaite désormais ouvrir progressivement cet espace de restauration à des publics extérieurs, tout en consolidant une offre sociale et durable. À terme, la cantine devrait servir 82 000 repas par an, dont 69 500 repas gratuits destinés aux personnes hébergées dans le centre, 6 250 repas proposés à un tarif solidaire (pour des étudiants et des personnes âgées isolées) et 6 250 repas commercialisés à un tarif classique. La FADS sollicite une subvention d'investissement afin d'améliorer les conditions d'accueil ainsi que l'attractivité du lieu (renouvellement du mobilier, amélioration de la décoration, installation de panneaux acoustiques et acquisition de vitrines réfrigérées).

Je vous propose d'attribuer à la Fondation de l'Armée du Salut – Cité du refuge, une subvention d'investissement de 97.000 euros, correspondant à 71 % des dépenses d'investissement, et de m'autoriser à signer la convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet joint en annexe.

Les magasins coopératifs

Un magasin coopératif de consommateurs est géré par ses membres qui y travaillent bénévolement quelques heures par mois et en sont à la fois clients et copropriétaires. À travers ce modèle, ces magasins parviennent à proposer une offre à la fois accessible aux consommateurs et garantissant une juste rémunération des producteurs, grâce à une réduction significative de leurs charges de fonctionnement.

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) **COOP 14**, qui compte 270 foyers coopérateurs actifs, a ouvert en 2022 un magasin coopératif de consommateurs dans un local de 177m² appartenant à la RIVP et situé au 70 boulevard Jourdan, dans le 14e arrondissement. L'offre proposée est à 95 % issue de l'agriculture biologique. Tous les publics peuvent rejoindre la coopérative en investissant dix parts soit 100 euros (les bénéficiaires des minima sociaux et les étudiants peuvent n'acheter qu'une seule part, soit 10 euros), qui sont remboursables à tout membre

qui souhaiterait en sortir. La subvention de fonctionnement sollicitée doit permettre à la structure d'anticiper le recrutement d'un premier salarié en fin d'année 2026 et de financer des actions de communication.

Je vous propose d'attribuer à la SCIC COOP 14 une subvention de fonctionnement de 15.000 euros, et de m'autoriser à signer la convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet joint en annexe.

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) **Le Producteur Local** a ouvert en 2019 la première et unique coopérative de producteurs à Paris, au 168 boulevard Charonne, dans un local de la RIVP de 218m², dans le 20e arrondissement. Les producteurs qui approvisionnent l'épicerie sont situés en moyenne à moins de 60 km de la capitale et 75 % de l'offre est labellisée bio. Dans ce modèle, l'intégralité des ventes est reversée aux producteurs coopérateurs, qui paient ensuite une quote-part pour les charges du magasin. La coopérative faisait face depuis plusieurs années à des difficultés pour atteindre son équilibre économique du fait d'un loyer trop élevé (420 €/m²), incompatible avec son modèle. Elle a bénéficié depuis 2022 de subventions de la Ville, et en 2025 d'un rabais de loyer dans le cadre d'une opération immobilière de la RIVP financée par la Ville (délibération 2025 DAE 25). Pour faire face aux difficultés qu'elle rencontre, la coopérative a mis en place un système de centrale d'achat interne afin d'intégrer de nouveaux produits. La coopérative sollicite une subvention de fonctionnement afin de retrouver l'équilibre économique en 2026. Les mesures engagées devraient lui permettre de fonctionner sans nouvelle aide dès 2027, à l'image des cinq autres magasins en Normandie et dans les Hauts-de-France.

Je vous propose d'attribuer à la SCIC Le Producteur Local une subvention de fonctionnement de 20.000 euros, et de m'autoriser à signer la convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet joint en annexe.

Les activités de transformation alimentaire durable

Emmaüs Solidarité est une association nationale proposant des solutions d'hébergement et d'insertion à 6 000 personnes en grande difficulté sociale chaque jour. Elle a développé depuis 2019 une activité de collecte en vélos-cargos d'invendus alimentaires dans des supermarchés, réalisée par des personnes en insertion dans le cadre du Dispositif Premières Heures. En 2025, elle a installé, avec l'aide de la Ville de Paris, au 2 rue de l'Argonne dans le 19e arrondissement, un atelier chantier d'insertion (ACI) transformant ces invendus en confitures et en biscuits. Elle a ainsi valorisé deux tonnes d'invendus en 2025, et espère valoriser à terme cinq tonnes par an. Cette activité a permis la création de dix postes en insertion. En 2026, l'objectif est d'élargir l'offre avec la production d'une gamme de glaces. Cette diversification permettra le recrutement de quatre personnes supplémentaires en parcours d'insertion. La structure sollicite une subvention d'investissement afin de financer l'achat des équipements nécessaires.

Je vous propose d'attribuer à l'association Emmaüs Solidarité une subvention d'investissement de 15.000 euros, correspondant à 39 % des dépenses d'investissement, et de m'autoriser à signer la convention, conforme dans ses dispositions essentielles, au projet joint en annexe.

Outre les projets candidats à l'appel à projets qu'il vous est proposé de subventionner, je vous propose également l'attribution de subventions à une autre structure permettant le développement d'une offre d'alimentation durable et accessible à Paris, ayant déposé une demande en gré à gré. Il est proposé au total l'attribution de 10.000 euros de subventions en fonctionnement et 3.000 euros en investissement.

L'association **Les Petites Cantines** est une cantine participative à prix libre qui a ouvert en 2021 au 94 bd Vincent Auriol dans un local Paris Habitat du 13ème arrondissement, dont 80 % des approvisionnements sont bio. Cette activité est également créatrice de lien social puisque chaque convive est invité à participer à la préparation des repas, au service ou au rangement. En 2024, l'association a signé avec la Ville de Paris une convention pluriannuelle d'objectifs de trois ans (délibération 2024 DAE 19). En 2026, la structure a pour objectif de maintenir son niveau d'activité, avec au moins 6 000 repas servis. Elle sollicite une subvention de fonctionnement pour équilibrer la tarification solidaire, avec un objectif de se passer de subvention en 2027, en augmentant le nombre de privatisations et le ticket moyen par convive. Elle sollicite également une subvention d'investissement pour l'achat d'équipements de cuisine et d'entretien plus performants.

Je vous propose d'attribuer à l'association Les Petites Cantines une subvention de fonctionnement de 10.000 euros ainsi qu'une subvention d'investissement de 3.000 euros, correspondant à 60 % des dépenses d'investissement, de m'autoriser à signer l'avenant à convention et la convention, conformes dans leurs dispositions essentielles, aux projets joints en annexe.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,

|